

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 01 FEVRIER 2007-
COMPTE RENDU**

Le jeudi 1er février 2007, le comité syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 46 délégués étaient présents. M. MAGDELAINE a été élu secrétaire de séance.

<p align="center">Sont présents :</p> <p><i>COMMUNES ISOLEES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CASANOVA, Maire de Châtillon-la-Palud, - M. CASTAGNERIS, Représentant d'Innimond, - M. DEGLISE, Maire de Lhuis, - M. BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord, - M. HUMBERT, Maire de Villette-sur-Ain. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. POTIGNON, Représentant de Tenay, - Mme GIRAUDET, Maire de Torcieu. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. SIGOIRE, Maire de Béligneux, - M. DROGUE, Maire de la Boisse, - M. AVRILLON, Maire de Bressolles, - M. LOBIETTI, Président de la 3CM, - M. BANDERIER, Maire de Montluel, - M. GRIMAND, Maire de Pizay, <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GARNIER, Maire de Beynost, - M. VIENOT, Maire de Thil. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - Mme BLANCHET, Maire de Priay, - M. BERNARD, Maire de Varambon. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CHAPEL, Maire de Boyeux-st-Jérôme, - M. ZELLER, représentant de Jujurieux, - M. BALIVET, Maire de Mérignat, - M. GENDARME, Maire de Poncin, - Mme L'HULLIER, Maire de St-Alban, - M. ORSET, Maire de St-Jean-le-Vieux. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE DOMBES SUD REVERMONT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FONDRAZ, Maire de Certines, - M. LIERLEY, Maire de Druillat, - M. BERGER, Représentant de Journans, - M. PAUCOD, Maire de St-Martin-du-Mont, - M. FENET, Représentant de Tossiat. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GONNAND, Maire de l'Abergement-de-Varey, - M. FOURNIER, Maire d'Ambronay, - M. RAVASSEAU, Maire de Blyes, - M. MARTIN, Maire de Château-Gaillard, - Mme DUBOIS, Maire de Douvres, - M. RUBAT, Maire de Faramans, - M. BROCARD, Maire de Joyeux, - M. de la VERPILLIERE, Représentant de Lagnieu, - M. ANDRIOT, Maire de Leyment, - M. BOUVIER, Maire de Le Montellier, - M. MAGDELAINE, Représentant d'Ambérieu-en-Bugey, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - Mme MASSIEUX, Maire de St-Maurice-de-Rémens, - M. CUGNO, Représentant de St-Vulbas, - M. BERTHOLET, Maire de Souclin, - M. GALLIOT, Maire de Villebois, - M. MARCOU, Maire de Villieu-Loyes-Mollon. <p><i>A TITRE CONSULTATIF</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - MM BERNARD, GERMAIN, SALANDRE, DURAND 	<p align="center">Sont excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme PAYET (Seillonnaz), Mairie de Briord, - Mme DUCHENE - Messieurs PACCALLET, PERRET, PAMPOUILLE, JOFFRAUD, CHANET (C.C. de la Plaine de l'Ain) - M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) - M. GADIOLET (C.C. de Miribel et du Plateau) - Mesdames GOY-CHAVENT, MILLET - M. CHABRY (C.C. Bugey Vallée de l'Ain) - Mme PAULET - Messieurs CAGNIN, BOURDIN, THIEBAUT, NIGOUL, BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine) <p align="center">Ont donné pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. PAMPOUILLE (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel) - M. GLORIOT (C.C. du canton de Montluel) à M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) - Mme PAYET, Mairie de Seillonnaz à M. BEGUET, mairie de Serrières de Briord
--	---

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur présence, cite les personnes excusées précisant les noms des destinataires des procurations, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.
Il souhaite la bienvenue dans l'assemblée à Mmes GIRAUDET (Torcieu) et BLANCHET (Priay) installées depuis peu dans leur fonction de Maire.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Le Président présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2007 à partir d'un montant des dépenses et recettes estimé à :

Total dépenses de fonctionnement	143 206,00€
Total recettes de fonctionnement	143 206,00€
Total dépenses d'investissement	8 221,00 €
Total recettes d'investissement	8 221,00 €

Les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2007 sont précisés :

- en dépenses : location des logiciels de comptabilité, engagement de l'étude sur l'urbanisme commercial et élaboration tableau de bord et d'indicateurs de suivi et de mise en œuvre du SCOT, achat de mobilier de rangement et du logiciel MapInfo.
- en recettes : pas d'augmentation des contributions des groupements de communes et des communes isolées, première année d'attribution du FCTVA.

Le comité syndical en donne acte au Président.

► DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE DOMBES SUD REVERMONT

Le chargé de mission fait un bref rappel de la chronologie de la réflexion en cours.

- Début septembre 2005 : rencontre entre les Présidents de SCOT,
 - 15 sept 2005 : discussion en Bureau du SM BUCOPA après rencontre entre les Présidents des SCOT Bresse Dombes Sud Revermont et BUCOPA (le Président se déclare favorable au départ de la CC BBR mais hostile à l'extraction du périmètre du SCOT BUCOPA de la CC Pont d'Ain-Priay-Varambon),
 - 27 sept 2005 : notification par la CC BDSR de sa délibération demandant retrait du périmètre du SCOT,
 - 02 nov 2006 : note informant le SM BUCOPA des réflexions en cours concernant le rapprochement éventuel entre BDSR et PPV,
 - 03 nov 2006 : le Bureau du SM BUCOPA pointe les questions que pose l'évolution du périmètre, demande que la procédure d'élaboration du schéma de secteur ne soit pas fragilisée et propose d'interroger le Préfet,
 - 21 nov 2005 : réception de la délibération du syndicat mixte Bourg Bresse Revermont,
 - 13 déc 2005 : envoi du courrier au Préfet lui faisant part des 5 questions posées par le Bureau,
 - 21 déc 2005 : envoi du courrier au Président de la CC BDSR l'informant de la réflexion du Bureau et du courrier au Préfet,
 - 25 janv 2006 : rencontre avec le Préfet de l'Ain qui propose d'attendre les résultats des travaux concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
 - 09 fév 2006 : le Bureau demande de relancer les services de la Préfecture et prend connaissance des attermolements de la CC Rhône Chartreuse au sujet de la compétence SCOT,
 - 28 fév 2006 : le Comité Syndical est informé de l'absence de réponse du Préfet.
- Au cours de la séance, le Président de la CC BDSR rappelle l'environnement de son EPCI, le Président de la CC BVA demande que la cohérence du SCOT ne soit pas remise en cause, le Président de la CC PPV informe que les réflexions de son intercommunalité sont demeurées dans l'expectative et certains maires soulignent la situation similaire de certaines communes de la côte de l'Ain,
- 07 novembre 2006 : le Bureau est informé de l'envoi par le syndicat mixte Bourg Bresse Revermont d'une copie d'un courrier adressé à Monsieur le Préfet de l'Ain et par lequel le syndicat BBR sollicite un rendez-vous avec le Préfet.
- Il est souligné que ce sujet n'a pas été laissé de côté et que le SM BUCOPA est toujours en attente des réponses aux questions posées au Préfet dont que le courrier du Préfet en date du 24 mars 2006 invitait à attendre les résultats des travaux de la commission départementale.

Le chargé de mission rappelle ensuite les questions qui avaient été posées par courrier au Préfet le 13 décembre 2005

- 1- Les questions de cohérence entre les deux documents de planification ne peuvent-elles pas trouver réponse dans un travail partenarial des deux syndicats mixtes lors de l'élaboration du SCOT BBR, et dans une éventuelle adaptation du SCOT BUCOPA ?
- 2- L'évolution du périmètre du SCOT BUCOPA, dans l'hypothèse d'un rapprochement entre les communautés de communes de BDSR et PPV, pose la question de la pertinence du nouveau territoire du SCOT Bourg Bresse Revermont.
Un périmètre du SCOT Bourg Bresse Revermont s'étendant jusqu'à l'agglomération d'Ambérieu-en-Bugey (c'est-à-dire au sud de la rivière d'Ain) est-il plus pertinent que l'actuel périmètre du SCOT BUCOPA qui s'étend jusqu'au sud de l'agglomération burgienne ?
- 3- Avec cette même hypothèse, un tel nouveau périmètre remettrait en cause le parti d'aménagement qui a prévalu lors de l'élaboration du SCOT BUCOPA.
Peut-on décemment envisager que l'axe de la basse vallée de l'Ain, élément structurant du parti d'aménagement du SCOT BUCOPA, se partage entre deux SCOT selon un découpage peu cohérent ?
En effet l'évolution des périmètres de SCOT aboutirait à la partition suivante : le tronçon situé sur les communes de Pont d'Ain, Priay et Varambon relèverait du SCOT BBR, tandis que les espaces situés à l'amont de Pont d'Ain et l'aval de Priay relèveraient du SCOT BUCOPA.
- 4- Une telle organisation est susceptible de porter atteinte à la stratégie spatiale d'aménagement actée par le SCOT que le syndicat mixte, depuis plus de 3 ans maintenant, s'emploie à diffuser au niveau des communes par le biais des PLU et dans le cadre d'échanges et de collaborations avec les EPCI concernés.
Cette évolution du périmètre ne remet-elle pas en cause l'aménagement et le développement de la zone d'activités intercommunautaire de l'agglomération de Pont d'Ain, et plus particulièrement le site de Pont Rompu ?
- 5- Le périmètre du schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey délimité après conseil des services de l'Etat et fixé par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2003 englobe la commune de Priay.
Est-il logique que cette dernière, intégrée au nouveau périmètre du SCOT BBR, échappe aux orientations et préconisations du schéma de secteur récemment élaboré ?

Il indique que si la position du Bureau devait être présentée de manière synthétique, on pourrait dire que les membres du Bureau sont prêts à répondre favorablement à la requête de la communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont tout en soulignant :

- que l'appartenance de la CCBDSR au bassin de vie n'est pas aussi franche d'une commune à l'autre (si cette appartenance est manifeste pour les communes de Certines, Tossiat et Journans, elle l'est moins pour les communes de Saint-Martin-du-Mont, La Tranclière et Drullat),
- que la participation à un CDRA ne saurait être un argument discriminant pour décider de l'appartenance d'une commune à un bassin de vie, à un EPCI ou un syndicat de SCOT, (il s'agit d'un périmètre contractuel et non réglementaire),

Cette intention d'avis s'accompagne de plusieurs conditions :

- que le parti d'aménagement du SCOT BUCOPA ne soit pas remis en cause, en d'autres mots que l'arc de la rivière soit respecté (et non partagé entre deux SCOT),
- que ce retrait n'ouvre pas la boîte de Pandore – que le périmètre du SCOT BUCOPA remis en cause sur toutes ses franges,
- que l'on respecte et que l'on ne porte pas atteinte au travail réalisé par le SM BUCOPA depuis 1999,
- que l'Etat s'engage clairement en faveur des points précédemment énoncés et des préconisations contenus dans le schéma d'orientation de l'intercommunalité du département de l'Ain de juillet 2006.

Le chargé de mission indique ensuite que le président et le premier vice président ont rencontré M. le Préfet SOUBELET le 15 décembre 2006. Ses remarques peuvent être résumées en 4 points :

- 1- La demande de la communauté de communes BDSR n'est pas infondée, et incohérente en termes d'aménagement du territoire.
- 2- L'adhésion des communes et intercommunalités au périmètre BUCOPA a été volontaire et spontanée.
- 3- Il n'y a pas d'enjeux majeurs en matière d'équilibre territorial qui nécessitent de la part de l'Etat une pression pour un avis favorable.
- 4- Si l'Etat ne peut pas obliger le syndicat mixte BUCOPA à se prononcer en faveur de la demande de la communauté de communes BDSR, le Préfet peut toutefois enjoindre le syndicat à délibérer sur cette demande. Aussi, le syndicat mixte est invité à délibérer sur la demande de retrait exprimée par la CCBDSR.

Le Président ouvre ensuite le débat :

M. FONDRAZ tient à expliquer les raisons de l'attachement de la CC Bresse Dombes Sud Revermont qu'il préside au syndicat mixte Bourg Bresse Revermont.

Il rappelle, en premier lieu, que la CC BDSR participe financièrement à l'aménagement de la 2X2 voies entre La Vavrette et Bourg-en-Bresse. De même, l'aménagement de la zone d'activités dite de Bourg Sud sera réalisé avec des financements croisés de l'Agglo de Bourg en Bresse et la CC BDSR.

Il souligne que quatre des six communes de la CC BDSR envoient leurs enfants dans des collèges de Bourg.

Le bon sens voudrait selon lui, que la CCBDSR rejoigne l'Agglo de Bourg dans le syndicat mixte Bourg Bresse Revermont.

M. PAUCOD rappelle que l'adhésion de Saint-Martin du Mont et d'autres communes de BDSR au SCOT BUCOPA s'explique par le fait que l'Etat avait décidé que la totalité du canton de Pont d'Ain appartenait au SDAU Haut Rhône.

Cette appartenance est aujourd'hui remise en cause en raison de l'adhésion de la commune à diverses structures et démarches dont le centre de gravité est l'agglomération de Bourg.

M. PAUCOD précise que St-Martin-du-Mont ne veut pas pour autant rejoindre l'Agglo de Bourg-en-Bresse.

Le Président précise à M. PAUCOD que les CDRA sont démarches contractuelles qu'il convient de ne pas mettre sur le même plan que les SCOT.

M. ORSET rappelle aux membres que certaines questions ont été posées lors du Bureau du 23 janvier dernier sur ce retrait. Il dit craindre que si la CC BDSR quitte le syndicat mixte BUCOPA, la CC de Pont d'Ain Priay Varambon ne fasse de même et qu'il ne reste que Neuville-sur-Ain (qui fait partie de la C. C. Bugey Vallée de l'Ain) et Villette-sur-Ain sur la rive droite de la rivière.

Bien que cette question ne soit pas posée aujourd'hui, il convient toutefois selon lui de la garder en mémoire, et ce bien qu'il puisse comprendre le raisonnement et les arguments de la CC. BDSR.

M. FERRY est bien conscient que ce sont les questionnements et certains propos passés de la communauté de communes qu'il préside qui sont à l'origine des débats actuels.

Dès lors, il souhaite réitérer sa position, qu'il a déjà eu l'occasion d'exprimer : la CC BDSR ayant clairement affirmé son refus de tout rapprochement avec la CC pont d'Ain Priay Varambon, l'hypothèse d'une fusion entre la CC PPV et la CC BDSR n'a plus lieu d'être.

Il insiste sur la volonté de la CC PPV de rester dans le SCOT BUCOPA où elle se sent bien.

M. ORSET souligne que ses questionnements sont motivés par son unique souci de ne pas hypothéquer le développement local d'une partie de la Basse Vallée de l'Ain.

Pour M. LOBIETTI, le syndicat mixte a plus à perdre qu'à gagner à laisser partir la CC BDSR ; le risque de précédent est à ajouter au risque d'une possible partition de la basse vallée de l'Ain, et d'une remise en cause de volet économique du parti d'aménagement du SCOT BUCOPA.

M. de la VERPILLIERE rappelle qu'à l'époque du lancement de l'élaboration du SCOT, il avait eu une discussion avec M. FONDRAZ au cours de laquelle il l'avait conseillé de s'engager avec le syndicat mixte BUCOPA, et ce d'autant que le périmètre du SCOT de Bourg-en-Bresse n'était pas établi, et que la question de son appartenance à l'espace burgien pouvait être posée plus tard.

A la suite des débats, le Président propose de procéder au vote. M. GENDARME demande que le vote le soit à bulletins secrets.

La question est la suivante : **« Etes vous favorable à la demande de retrait du SCOT exprimée par la C.C. Bresse Dombes Sud Revermont du SCOT BUCOPA ? »**

46 membres étaient présents et 3 pouvoirs avaient été donnés.

Après décompte des bulletins, le résultat est le suivant :

- 34 voix en faveur de la demande de retrait de la C. C. Bresse Dombes Sud Revermont
- 14 voix contre le départ de la C.C. Bresse Dombes Sud Revermont
- 1 abstention

La question de la contribution de la CC BDSR au budget 2007 se posant, M. FONDRAZ indique qu'il proposera au syndicat mixte Bourg Bresse Revermont de maintenir pour cette année sa participation au syndicat mixte BUCOPA.

► RAPPORT D'AVIS SUR LA PLATEFORME D'AUTOROUTE FERROVIAIRE

Le chargé de mission fait part d'une étude réalisée par la Direction Régionale de l'Équipement adressée au syndicat mixte le 21 décembre dernier.

Cette étude qui répond à une commande du ministre des transports passée en avril 2006, doit proposer un site de chargement et de déchargement pour l'autoroute ferroviaire selon la technologie des wagons surbaissés, qui soit opérationnel avant la fin des travaux de mise au gabarit du tunnel du Mont Cenis, soit avant le 31 décembre 2008.

Le chargé de mission indique que l'étude s'organise en 3 parties :

- Une première partie consacrée au diagnostic de la demande de transport.

La part du trafic d'échange avec l'Italie (77 % du trafic total soit 1 163 000 poids lourds par an pour 18,4 MT) et dès lors, la part des flux de courte distance sont pointés (1/3 du trafic aux tunnels alpins, soit 300 000 poids lourds par an).

- Une seconde partie consacrée à l'analyse des itinéraires ferroviaires pour l'Italie.

Deux itinéraires ferroviaires sont disponibles : Lyon-Ambérieu-Culoz-Chambéry ou Lyon-Saint André le Gaz-Chambéry. Des études d'insertion de sillons d'autoroutes ferroviaire doivent être effectuées, mais d'ores et déjà, il semble que les deux itinéraires seront mobilisés.

L'objectif est d'atteindre un taux de remplissage de 80 % avec au moins 10 aller-retour quotidiens.

- Une troisième partie consacrée à l'analyse des sites pour l'implantation de la plate forme d'autoroute ferroviaire.

Cette partie débute par une référence à la problématique dijonnaise, évoquant la pertinence d'une localisation de plateforme sur ce secteur.

9 sites rhônalpins ont été étudiés de façon plus ou moins approfondie : 3 sur un axe nord-sud de l'agglomération lyonnaise : Chasse/Rhône, Loire/Rhône, Solaize ; 5 sur un axe ouest-est de l'agglomération lyonnaise : Vénissieux, Satolas, les 4 chênes, Vaulx-Milieu, Cessieu ; et 1 près d'Ambérieu : les Fromentaux.

Au terme d'une analyse succincte (avantage/inconvénients) des sites, seuls trois sites sont identifiés comme étant susceptibles de pouvoir recevoir à court terme l'implantation d'une plate forme d'autoroute ferroviaire : Vénissieux, Chasse sur Rhône et Les Fromentaux.

Les délais de réalisation des travaux et les investissements à considérer pour une mise en œuvre sont estimés à :

- 2 ans et 7 M€ HT pour Vénissieux

- 3 ans et 8 M€ HT pour Chasse sur Rhône (avec une viabilisation des terrains)

- 5 ans et 25 M€ HT pour les Fromentaux (avec une desserte autoroutière)

Le chargé de mission rappelle qu'Aiton en Savoie, actuellement site d'expérimentation, pourra sous certaines conditions perdurer car il intéresse les entreprises du sillon Alpin.

Les collectivités et personnes publiques consultées sont invitées à rendre un avis avant le 31 janvier 2007.

Le président indique que les membres du Bureau réuni le 23 janvier ont reconnu le caractère inabouti de cette étude, et se sont individuellement exprimé sur le sujet.

M. MARTIN, Maire de Château-Gaillard apportant un complément d'information à l'assemblée, indique que la structuration d'une nouvelle autoroute ferroviaire a déjà débuté, une association spécifique ayant été mise en place.

M. MARCOU confirme que le site des Fromentaux se prêterait bien l'organisation d'un site d'embarquement et de débarquement de poids lourds dans le cadre d'un projet de transbordement rail-route.

Il souligne qu'un tel aménagement s'accompagnera, sans aucun doute, de l'aménagement d'une plate forme de logistique.

Dès lors, il estime que l'aménagement d'une plate forme ferroviaire sur le site des Fromentaux sans avoir réalisé l'A-48 induira une croissance du trafic routier sur le territoire avec le risque certain de constater l'utilisation de voiries inadaptées en traversée de villages.

Et ce d'autant qu'il ne fait aucun doute pour lui que l'aménagement d'une plate forme s'accompagnera de l'aménagement d'une plate forme logistique.

Il souligne que l'utilisation par le PIPA, d'une éventuelle plate forme est conditionnée à la réalisation au préalable de l'A-48.

Il déclare ne pas voir l'intérêt pour le territoire d'accueillir cette plate forme.

Sur le fond, il estime que c'est une mauvaise idée de mettre sur le site des Fromentaux.

M. de la VERPILLIERE indique que le conseil général a été interrogé. Il donne ensuite lecture de l'avis aux membres du comité syndical.

L'avis est favorable sur le principe mais est assorti de plusieurs conditions :

- que la desserte routière de la plateforme soit organisée à partir de l'A-42 par un échangeur dédié ;
- que soit réalisée rapidement l'A48 à laquelle sera raccordée la plateforme ;
- que le projet soit bien une plate-forme de chargement et de déchargement de l'autoroute ferroviaire et non un simple chantier de manutention de conteneurs ;
- que le Conseil général ne soit pas sollicité en tant que co-financeur du projet.

Pour M. de la VERPILLIERE, bien que ce projet ne se réalise pas immédiatement, il vaut tout de même mieux faire connaître toutes critiques ou remarques sans quoi le préfet de Région n'en tiendra pas compte.

M. ANDRIOT indique qu'il a connaissance des velléités de certains pour implanter sur le site autre chose qu'une plate forme ferroviaire. L'inquiétude de quelques uns autour du projet d'implantation d'une plate forme ferroviaire devrait aussi s'exprimer pour ces hypothèses d'installation.

Pour M. HUMBERT la proposition d'avis telle que présentée est plutôt pertinente ; elle a le mérite de ne pas remettre en cause le site des fromentaux sans toutefois l'afficher comme l'unique site possible d'installation.

M. BERNARD se demande si, compte tenu de l'état d'avancement de l'étude, le comité syndical est en mesure de répondre.

Le président propose de reprendre l'avis qui a fait l'objet d'une discussion en Bureau et d'ajouter un codicille qui reprenne les demandes du conseil général en matière de connection de la plate forme avec les infrastructures routières, ainsi que l'indispensable aménagement de l'A-48.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise

Le président rappelle que les syndicats mixtes de SCOT siègent désormais au sein du comité de pilotage de la DTA. Il informe qu'il a participé à une réunion de ce comité de pilotage, au cours duquel la question de la compatibilité des SCOT à l'égard de la DTA a été abordée. Il indique que le SCOT BUCOPA est réputé être compatible avec la DTA

Le comité de pilotage s'appuiera sur le travail d'un groupe technique qui rassemblera les techniciens de SCOT et les partenaires institutionnels de l'Etat. Le thème des critères de suivi et de la mise en œuvre de la DTA sera à l'ordre du jour au cours des prochaines semaines.

Le Président lève la séance à 21H00 en précisant que le prochain comité syndical aura lieu le jeudi 29 mars 2007 à 19H00.